

de nous éclairer, nous nous sommes adressé, par l'intermédiaire d'un ami, à M. Malleson, l'historien si recommandable que nous avons déjà cité. Les renseignements qui nous sont transmis des Indes sont catégoriques; M. Malleson nous communique un passage extrait du volume II de l'*East India military Calendar*:

« Le degré extraordinaire de faveur et de crédit que Martin acquit ainsi dans les Etats du nabab, y est-il dit, amena toutes les classes de la société à mettre en lui une confiance si aveugle, que, en temps de troubles publics, on accourait à lui de tous les coins pour lui confier des valeurs mobilières, qu'il se chargeait de défendre et de restituer à réquisition du propriétaire, à condition de recevoir 12 pour 100 de leur entière valeur. »

Voici, en outre, la lettre textuelle de M. Malleson qui renferme cette citation :

« Vous me demandez, monsieur, s'il est vrai que le major général Martin ne restituait à leurs propriétaires les bijoux, l'argent et les objets précieux qui lui avaient été confiés par les habitants du pays dans les moments de troubles qu'en se faisant payer, pour prix du dépôt confié à sa garde, des sommes considérables? Je puis affirmer que le major général Martin n'a rien fait qui doive faire rougir ses descendants. La citation de l'ouvrage *the East India military Calendar* que vous trouverez dans ma lettre, donne les renseignements les plus vrais à ce sujet. Avant de déposer leurs biens dans les mains de M. Martin, les habitants du pays, en raison de la confiance qu'ils ont mise en lui, « ont offert » de lui payer 12 pour 100 de leur valeur s'il prenait la peine de les garder pour eux. M. Martin a accepté cette offre. Eu égard aux circonstances d'une époque si troublée et si éloignée aussi, bien qu'aux coutumes du pays, on ne peut attacher aucun blâme